

Conseil Municipal

Lundi 23 juin 2025

Mairie de Saint-Père-Marc-en-Poulet – Salle du Conseil

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L.2121-25 modifié du C.G.C.T

- **Délibération n° 2025 / 03 / 01** : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Nomination du secrétaire de séance.

Mme Nicole KERISIT a été nommé secrétaire de séance.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 02** : 5. INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.2 FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES :
Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2025.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 avril a été adopté à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 02 / 03** : 2. URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION DES SOLS :
Approbation du projet de Plan Local d'Urbanisme.

Les membres du Conseil Municipal ont approuvé le Plan Local de l'Urbanisme de la commune après avoir validé les modifications apportées après son arrêt.

Vote : 16 Pour - 1 Abstention

- **Délibération n° 2025 / 03 / 04** : 2. URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION DES SOLS :
Instauration d'un droit de préemption urbain.

Les membres du Conseil Municipal ont institué à l'unanimité un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines et d'urbanisation future du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 05** : 2. URBANISME 2.2 ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION DES SOLS :
Instauration de déclaration préalable à l'édification de clôtures sur la commune de Saint-Père-Marc-en-Poulet.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de soumettre à déclaration préalable l'édification de clôtures sur le territoire communal de Saint-Père-Marc-en-Poulet, à l'exception de celles nécessaires à l'activité agricole ou forestière.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 06** : 5 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE 5.7 INTERCOMMUNALITE : **Accord local fixant le nombre et la répartition des sièges du Conseil communautaire de Saint-Malo Agglomération, pour la mandature 2026-2032.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider l'accord local qui fixe à 61 le nombre de sièges du Conseil communautaire de Saint-Malo Agglomération.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 07** : 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCE DES COMMUNES : **Convention de lecture publique 2025-2028.**

La convention de lecture publique 2025-2028 conclue entre le Conseil Départemental et l'ensemble des communes du territoire de Saint-Malo a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 08** : 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Convention de location du Fort pour l'organisation du festival «NO LOGO BZH » - Edition 2025.**

La convention de mise à disposition du Fort pour l'édition 2025 du festival « NO LOGO » a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 09** : 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Convention de mise à disposition du Fort pour l'organisation de la « Route du Rock – Edition 2025 ».**

La convention de mise à disposition du Fort pour l'édition 2025 de « La Route du Rock » a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 10** : 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Convention de location du Fort pour l'organisation du Festival SIMPLESS PARK 2025.**

La convention de mise à disposition du Fort pour l'organisation du Festival « SIMPLESS PARK » a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 11** : 9. AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES 9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES DES COMMUNES : **Convention de mise à disposition gracieuse du FORT SAINT-PERE– association « La Team du Breizh Flag Trip Tour » pour la « Route du Fort » Edition 2025.**

La convention de mise à disposition gracieuse du Fort pour l'organisation de l'édition 2025 de la course à pied « La Route du Fort » a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 12** : 7. FINANCES LOCALES 7.5 SUBVENTIONS : **Octroi d'une subvention exceptionnelle pour le Saint-Père Rugby Club.**

La subvention exceptionnelle pour participer au transport des jeunes du club de rugby au championnat de France a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 13** : 7. FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P) ORANGE.**

Le montant de la redevance annuelle d'occupation du Domaine Public (RODP) ORANGE a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 14** : 7 FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRE : **Décision Modificative – Budget Principal Commune.**

La décision modificative sur le Budget Principale Commune a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 15** : 9. AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE 9.1 AUTRE DOMAINE DE COMPETENCE DES COMMUNES : **Convention de mise à disposition des services municipaux au profit de Saint-Malo Agglomération dans le cadre de l'exploitation de la déchèterie.**

La convention d'une durée de 4 ans relative aux heures de tractopelle effectuées par le service technique de la commune pour Saint-Malo Agglomération a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n° 2025 / 03 / 16** : 1. COMMANDE PUBLIQUE 1.1 MARCHES PUBLICS : **Convention de groupement de commande avec le SIVU « Animation à la vie sociale » (restauration collective) 2025-2028.**

La convention de groupement de commande avec le SIVU « Animation à la vie sociale » relative au marché publique « restauration collective » 2025-2028 a été adoptée à l'unanimité.

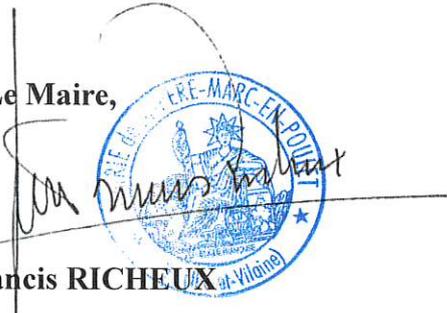
- **Délibération n° 2025 / 03 / 17** : 7. FINANCES LOCALES 7.10 DIVERS : **Demande de fonds de concours – SAINT-MALO AGGLOMERATION / Aménagement du carrefour Saint-Georges.**

La demande fonds de concours – Saint-Malo Agglomération à hauteur de 50 000.00 € pour l'aménagement du carrefour Saint-Georges a été adoptée à l'unanimité.

- **Délibération n°2025 / 03 / 18** : : 7. FINANCES LOCALES 7.1 DECISIONS BUDGETAIRES : **Renouvellement de la convention triennale avec les services de l'Etat – dispositif cantine à 1 €.**

Le renouvellement de la convention triennale avec les services de l'Etat pour le dispositif « cantine à 1 € » a été adoptée à l'unanimité.

Le Maire,


Jean-François RICHEUX (et-Villaine)

